



## **TREMLIN SCENES CROISEES 2018**

**OBJET :** La ville de La Teste de Buch organise un Tremplin jeunesse dans le cadre des **Tremplins Scènes Croisées** organisés par la Rock School Barbey et sept communes du département de la Gironde : Ambarès et Lagrave, Bruges, Coutras, la communauté de communes du Réolais en Sud Gironde, La Teste de Buch, Saint-Médard-En-Jalles, Saint Jean D'Ilac.

**ARTICLE I :** Le Tremplin scènes croisées s'adresse aux musiciens et groupes amateurs de 11 à 17 ans, le principe est de permettre à ces candidats de se départager lors d'une finale, organisée Samedi 9 juin 2018 sur la scène d'Expressions Libres à La Teste de Buch. Les modalités de participation au Tremplin et de désignation de ses lauréats sont décrites dans le présent règlement.

**ARTICLE II :** L'inscription au tremplin se déroule jusqu'au 5 février 2018 à 17H00 inclus. Le formulaire est disponible sur le site Internet de la ville : <http://www.latestedebuch.fr>. Toute participation enregistrée après cette date ne sera pas prise en compte par l'organisateur. Le formulaire (format Word) dûment rempli sera à adresser par mail à l'adresse: [tremplinscenescroisees@latestedebuch.fr](mailto:tremplinscenescroisees@latestedebuch.fr). Le candidat devra obligatoirement joindre une maquette ou préciser le lien (soundcloud, bandcamp, youtube...) donnant accès aux trois titres qu'il aura composés pour le Tremplin.

**ARTICLE III :** Le Tremplin est ouvert à toute personne physique âgée entre 11 et 17 ans s'étant inscrite sur le site <http://www.latestedebuch.fr>. Une autorisation parentale sera demandée lors de l'inscription, permettant au candidat de participer au Tremplin et de se produire sur scène.

**ARTICLE IV :** En cas de sélection des jeunes pour la finale du tremplin scènes croisées du samedi 9 juin, la municipalité décline toutes responsabilités de prise en charge sur le site de l'évènement. L'enfant sera placé sous la responsabilité des représentants légaux.

**ARTICLE V :** Pour la restauration, une formule repas « Expressions Libres » dédiée aux artistes sera proposée sur place. L'organisation ne prend pas en charge les repas des accompagnants.

Un lieu sera aménagé sur le site d'Expressions Libres pour l'accueil et la détente des artistes.

**ARTICLE VI :** Les participants doivent se rendre disponibles le samedi 9 juin 2018 à partir de 9h pour les balances. Chaque artiste ou groupe sélectionné, devra fournir aux organisateurs une fiche technique (avant le samedi 3 mars inclus). Un accompagnement par des professionnels liés à l'organisation peut être proposé pour sa réalisation.

**ARTICLE VII:** Les candidats doivent réaliser **trois compositions originales** (libres de toute contrainte). Pour les compositions originales, les candidats ne devront utiliser que du matériel musical original. Ils devront donc enregistrer leur propre musique. L'échantillonnage (sampling) d'œuvres préexistantes (excepté les leurs) est donc exclu de cet exercice. A l'issue de cette phase pré sélective, les finalistes seront sélectionnés lors d'une commission d'écoute par un jury de professionnels de la musique et de jeunes Testerins. En fonction de nombre de groupes s'inscrivant à ce tremplin, le jury retiendra 5 groupes au maximum. La liste sera communiquée le 15 février au soir, sur le site internet de la ville: [www.latestedebuch.fr](http://www.latestedebuch.fr)

La phase finale se déroulera sur scène lors de la manifestation "Expressions Libres" à La Teste de Buch, le 9 juin 2018. Les finalistes seront départagés à l'issue de la soirée par le même jury de professionnels. Le jury attribuera un **Prix du jury** donnant au premier lauréat l'accès à la finale des Tremplin à la **Rock School Barbey** à l'automne 2018 (date non communiquée à ce jour). Le public attribuera un **Prix du public** permettant au second lauréat d'être programmé sur l'une des deux **scènes de la ville** de La Teste de Buch (Zik Zac ou Théâtre Cravey) au cours de la prochaine saison culturelle.